



Projet de plan d'occupation du sol (POS)

« Centre d'incendie et de secours Nordstad »

Réunion d'information



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



1. Le Plan national d'organisation des secours (PNOS)

2. Le projet de Centre d'incendie et de secours (CIS)

3. Le projet de plan d'occupation du sol (POS) CIS Nordstad

4. La procédure du POS et du rapport sur les incidences environnementales (RIE) y relatif



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



➤ Historique

- Situation bloquée depuis 2015
- Première réunion du GT interministériel le 21 juillet 2021 sous la conduite du DATer
- Evaluation de 7 sites potentiels
- Acquisition du site par l'Etat en novembre 2021
- Lancement des travaux d'élaboration dès novembre 2021
 - du projet de **Centre d'incendie et de secours Nordstad**
 - du **plan d'occupation du sol** pour le reclassement des terrains
 - de l'évaluation environnementale stratégique (**SUP**)



Groupe de travail pour l'élaboration du projet POS CIS Nordstad

- Département de l'Aménagement du territoire (Présidence)
- Ministère de l'Intérieur
- CGDIS
- Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
- Administration des Ponts & Chaussées
- Ministère de l'Environnement
- Administration de la gestion de l'eau



Le développement du CGDIS dans la Nordstad

Un élément essentiel pour atteindre les objectifs du Plan national d'organisation des secours!

1. Le Plan national d'organisation des secours



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Des phénomènes extrêmes...



1. Le Plan national d'organisation des secours



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

... et les secours à personnes



1. Le Plan national d'organisation des secours



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Le but principal du PNOS est de permettre au CGDIS jusqu'en 2025 de pouvoir intervenir en moins de 15 minutes dans 90 à 95% des cas, n'importe où dans le pays !



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

1. Le Plan national d'organisation des secours



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Personnel

- Création de 300 postes supplémentaires entre 2020 et 2025

Infrastructures

- Projets en cours: Findel, Centre de soutien logistique ...
- Projets en planification: CIS Dudelange, CIS Esch, **CIS Nordstad** ...

Finances

- Augmentation annuelle du budget ordinaire du CGDIS de 8%



Groupement Nordstad

Activité et couverture opérationnelle

1. Le Plan national d'organisation des secours



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

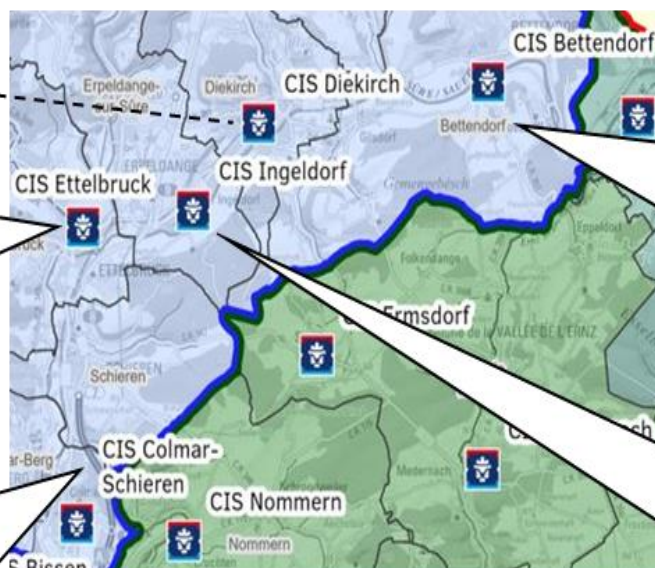
Le Bilan opérationnel du groupement NORDSTAD 2022

CIS Nordstad

- **Fusion** CIS Ettelbruck et Diekirch mise en place le 13/01/2022
- **6334 interventions** en 2022
- 1827 interventions sur le territoire de la Ville d'Ettelbruck
- 1199 interventions sur le territoire de la Ville de Diekirch

CIS Colmar/Schieren

- **184 interventions** en 2022
- 223 interventions sur le territoire de la Commune de Colmar-Berg
- 154 interventions sur le territoire de la Commune de Schieren



CIS Bettendorf

- **157 interventions** en 2022
- 248 interventions sur le territoire de la Commune de Bettendorf

CIS Ingeldorf

- **69 interventions** en 2022
- 334 interventions sur le territoire de la Commune d'Erpeldange-sur-Sûre

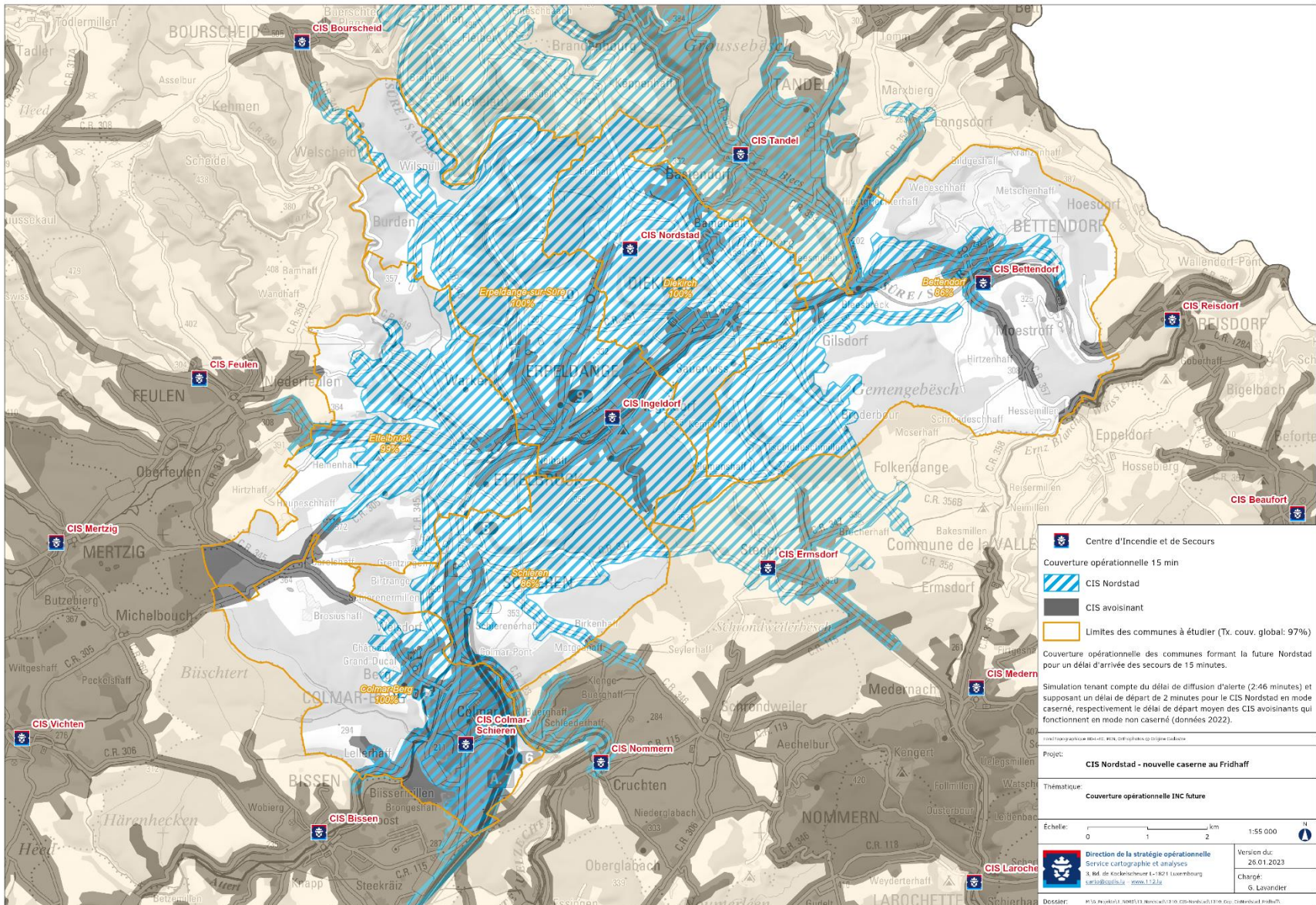
1. Le Plan national d'organisation des secours



LE GOUVERNEMENT

BOURG

Couverture opérationnelle INC future (Statut 1)





CIS Nordstad

Projet de construction



Programme des locaux

- CIS Nordstad Cat. IV (Centre d'Incendie et de Secours)
 - +/- 16 emplacements pour véhicules d'intervention
 - Place de lavage, désinfection, ateliers spécifiques pompier
 - Séjour, bureaux, salles de repos pour +/- 25 pompiers
- Zone de Secours Nord
 - Surface administrative
 - Surface de stockage
- INFS (Institut National de Formation des Secours)
 - Entraînement à feu réel
 - Terrain d'entraînement pour équipe cynotechnique

2. Le projet de Centre d'incendie et de secours



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Localisation

Commune

- Diekirch

Lieu-dit

- Seiteschgronn

Surface

- 2ha19a



2. Le projet de Centre d'incendie et de secours

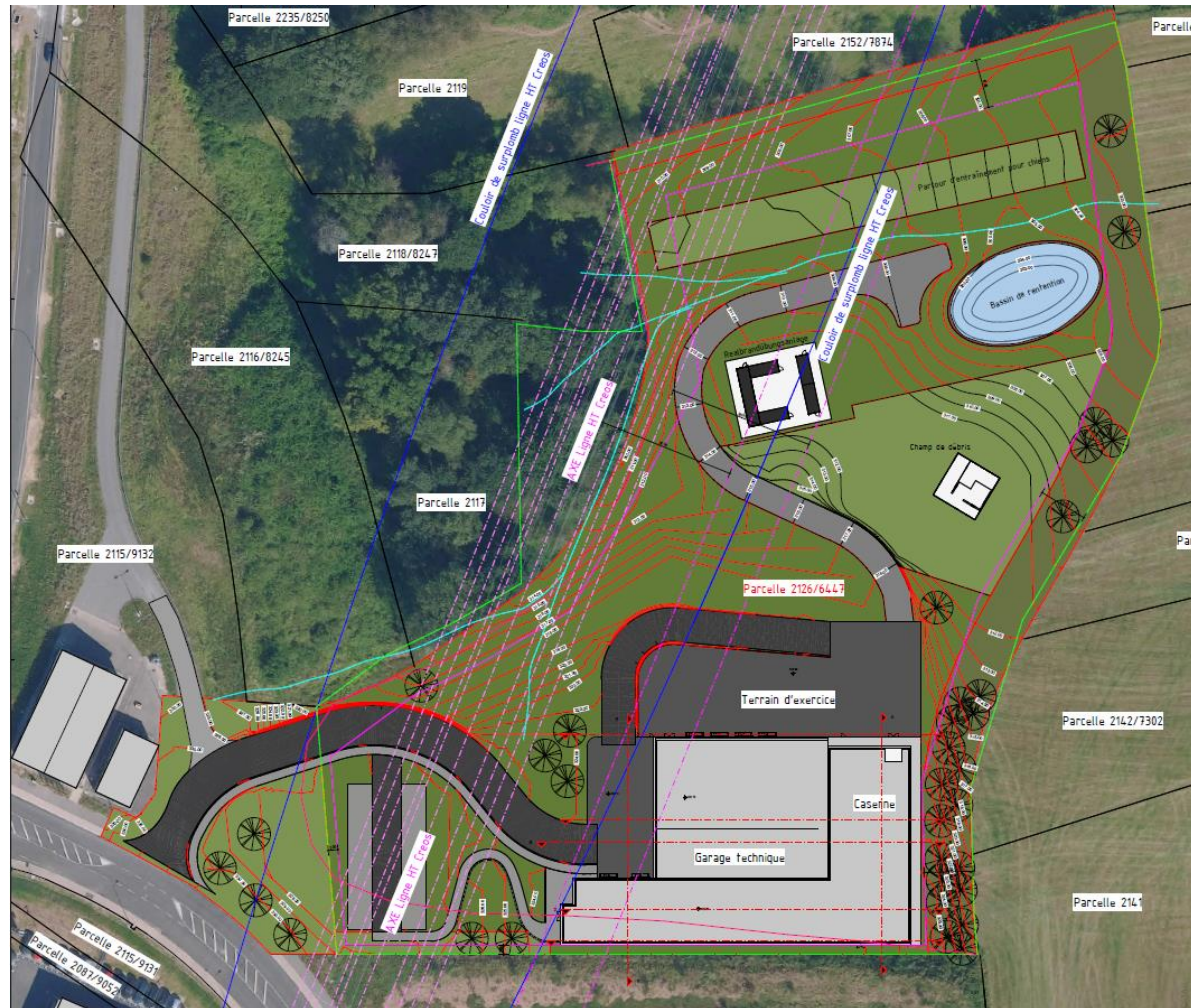


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Vue en plan

Bâtiment principal

- RDC + 2 étages
- 1-2 Sous-Sols



2. Le projet de Centre d'incendie et de secours



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Accès

Réseau routier

- N27B => B7

Rampe principale

- Max. 8%

Rampe secondaire

- Max. 10%



2. Le projet de Centre d'incendie et de secours



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Vue Nord

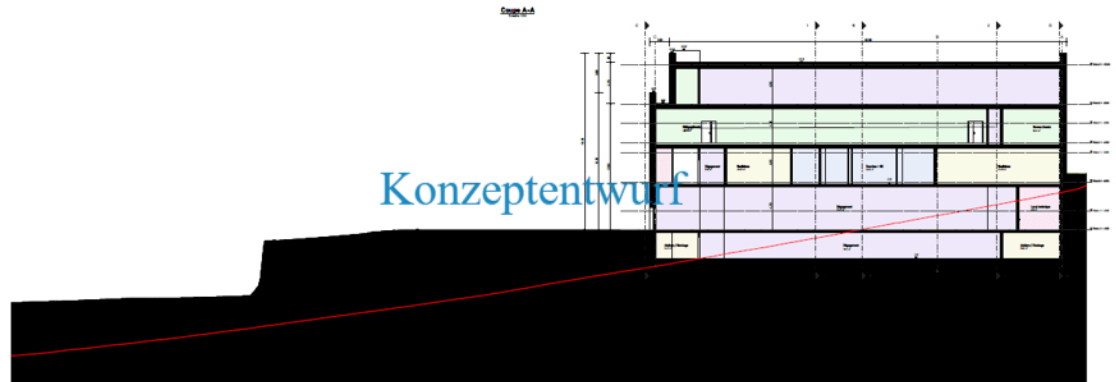


2. Le projet de Centre d'incendie et de secours



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Vue Est

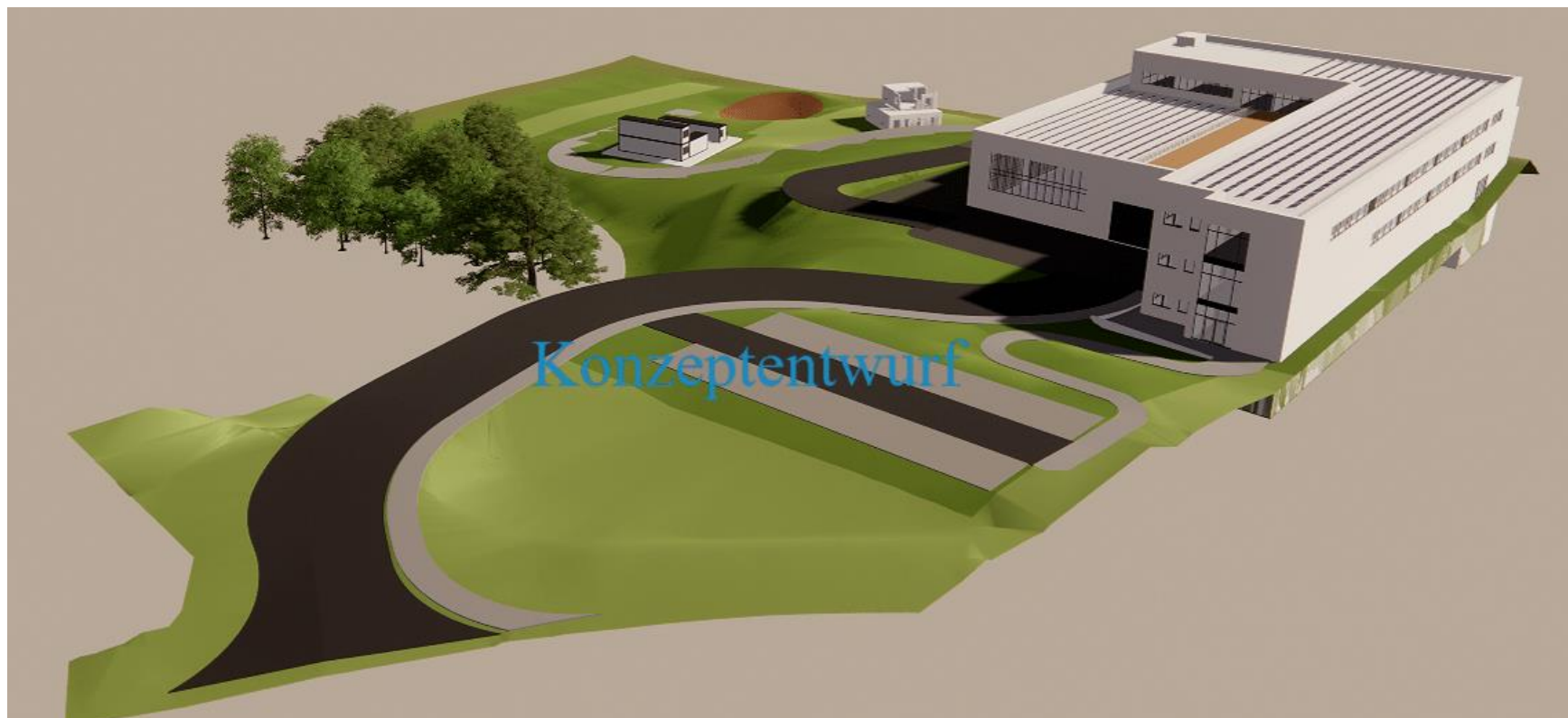


2. Le projet de Centre d'incendie et de secours



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Vue Sud-Est



2. Le projet de Centre d'incendie et de secours



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Vue Ouest



2. Le projet de Centre d'incendie et de secours

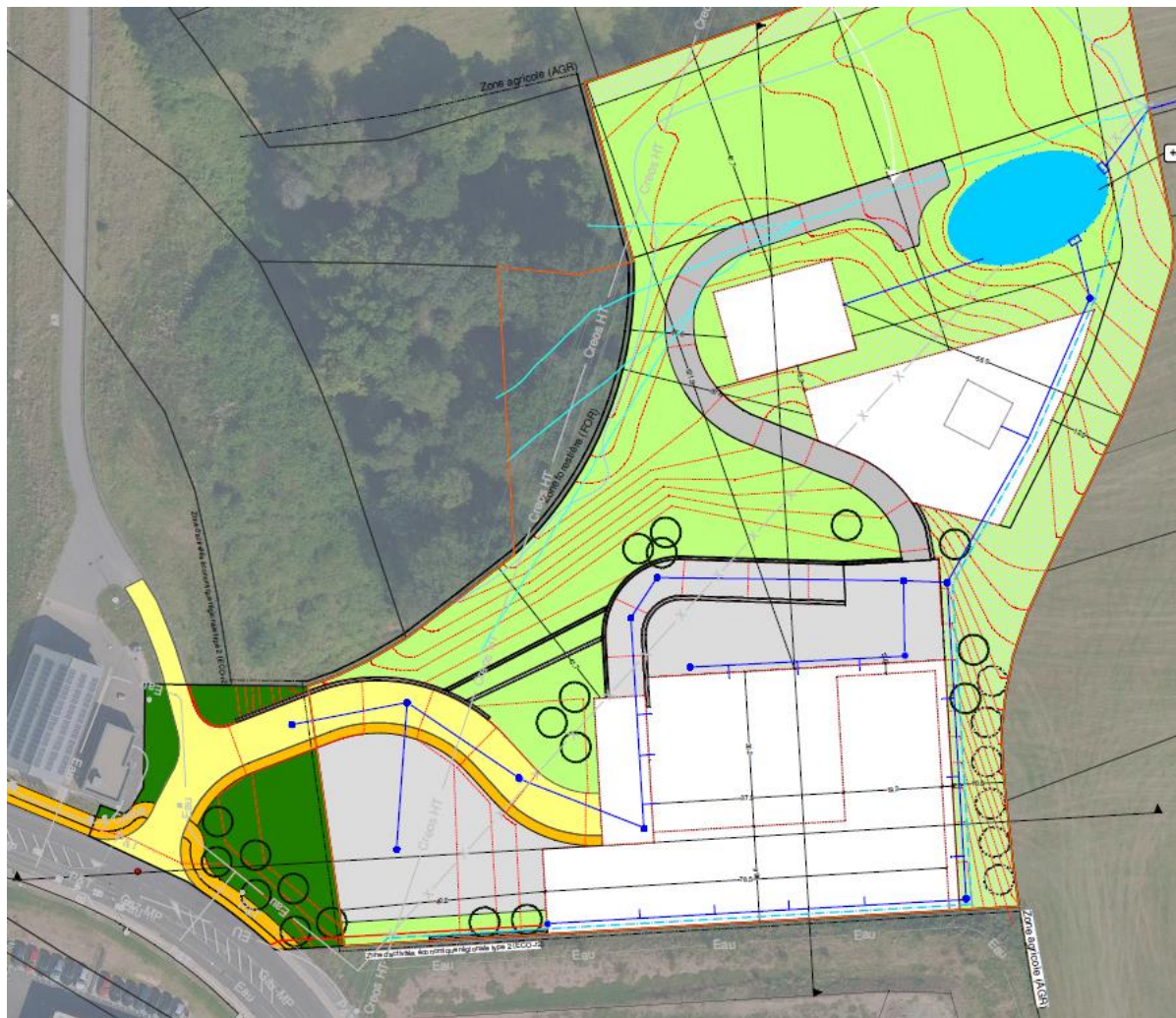


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Réseaux

Bassin de rétention

- +/- 200 m³



2. Le projet de Centre d'incendie et de secours



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Terrain d'entraînement



3. Le projet de POS CIS Nordstad



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

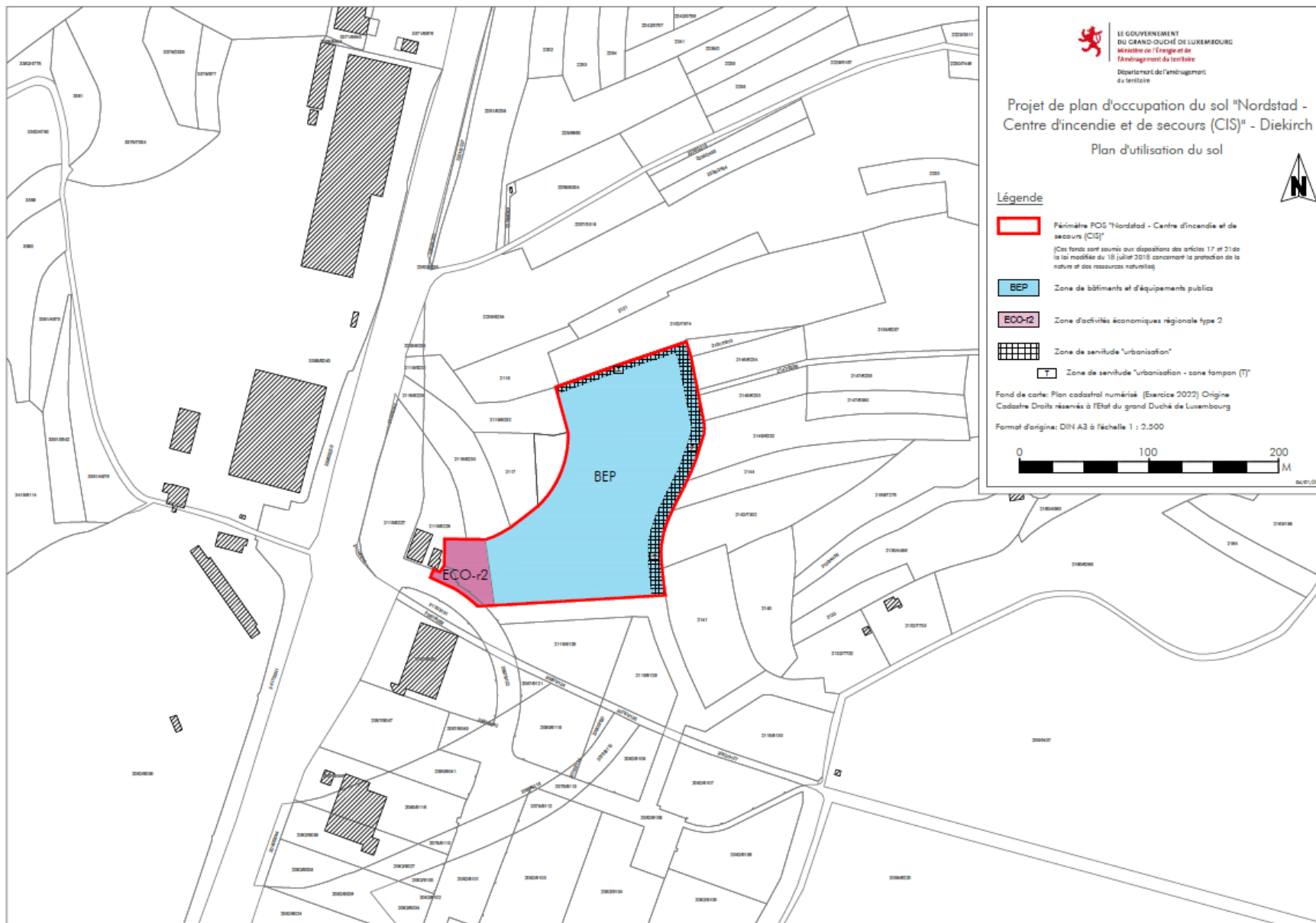
- Une **partie écrite** précise qui :
 - définit le **mode d'utilisation** du sol (zonage)
 - définit le **degré d'utilisation** du sol (coefficients de densité)
 - **précise et exécute** les mode et degré d'utilisation du sol (règles urbanistiques et dimensionnelles)
- Une **partie graphique** double :
 - un **plan d'utilisation du sol**
 - ➔ représente le périmètre du POS et zonage
 - un **plan d'implantation**
 - ➔ représente entre autres les différentes constructions et les aménagements extérieurs

➔ l'autorisation de bâtir pourra être directement délivrée sur base du POS CIS Nordstad

Le plan d'utilisation du sol



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG





Les 2 phases de la procédure d'élaboration d'un POS

1. **L'enquête publique** (Art. 18 de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire) :
 - Consultation du dossier jusqu'au 31 mars 2023
 - Délai de remise des observations : 17 avril 2023
 - Dans un délai de trois mois commençant à courir à partir du jour du dépôt du projet, le Collège des bourgmestre et échevins transmet les observations des intéressés et ses avis au ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions

2. **La procédure réglementaire** déclarant obligatoire le POS



- **Rapport sur les incidences environnementales** élaboré et mis à disposition du public conformément à la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement
- En cas de mise en œuvre des **mesures d'atténuation et d'évitement** proposées dans ce rapport, **l'impact du projet pourra être réduit à un niveau négligeable.**
- Conformément à l'article 7 de la loi précitée du 22 mai 2008, le rapport est **également consultable du 1^{er} au 31 mars 2023** à la maison communale de Diekirch et sur le site internet www.aménagement-territoire.public.lu
- **Les personnes intéressées peuvent formuler leurs observations et suggestions** par le biais du support électronique « observations_sup@mat.etat.lu » ou par écrit à l'adresse du Département de l'aménagement du territoire dans les 45 jours du début de la publication précitée, soit **du 1^{er} mars au 17 avril 2023** inclus.



Téléchargement du dossier sur

www.aménagement-territoire.public.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Merci de votre attention !



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG